



Forum Fintech ACPR-AMF – Paris, 11 octobre 2021

Discours de François Villeroy de Galhau,

Gouverneur de la Banque de France

Président de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

*Contact presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr), Déborah Guedj
(deborah.guedj@banque-france.fr)*

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à la Banque de France ce matin pour cette journée annuelle du Forum Fintech ACPR-AMF – et je salue Robert Ophèle, Président de l'AMF. Monsieur le Ministre, cher Cédric, vous nous faites à nouveau le plaisir d'être présent pour cette deuxième édition. La présence large des pouvoirs publics témoigne de notre engagement collectif vis-à-vis des Fintechs qui sont – j'en suis convaincu – indispensables au secteur financier, comme vecteur de créativité, de dynamisme et d'efficacité.

Hier jardin en devenir, l'écosystème des Fintechs grandit aujourd'hui à vue d'œil. D'autant plus que ces jeunes pousses ont bénéficié de l'accélération des usages digitaux dans la finance avec la crise sanitaire. L'année 2021 a d'ailleurs constitué un record pour les levées de fonds du secteur : 1,7Md€ ont été levés à fin août 2021, déjà deux fois plus que sur l'ensemble de l'an dernierⁱ, et cette année a également vu éclore les premières « licornes » Fintechs françaises. Ce matin, je veux illustrer devant vous comment s'incarnent concrètement nos engagements auprès des Fintechs : (i) d'abord en renforçant le **dialogue**, (ii) ensuite **en facilitant** leur intégration au cadre réglementaire, (iii) et enfin en menant des **expérimentations** avec elles.

**

I. Renforcer le dialogue avec les Fintechs

Nous dialoguons avec les Fintechs d'abord grâce aux interlocuteurs spécifiques de la Banque de France et de l'ACPR. À la Banque de France, les **correspondants start-up**, également correspondants French Tech, accompagnent les start-ups à toutes les étapes de leur projet (financement, cotation, etc.). À l'ACPR, le **pôle fintech-innovation** constitue un point d'entrée dédié aux Fintechs. Chaque année, environ 250 dialogues sont menés sur cette base, dont la moitié constituent des premiers contacts de porteurs de projets innovants.

Avec le déploiement de l'écosystème Fintech s'est imposée la nécessité d'élargir le dialogue à l'ensemble des parties prenantes, ce qu'incarne

aujourd'hui notre **forum Fintech ACPR-AMF**. Outre les aboutissements des groupes de travail qu'il a initiés – j'y reviendrai –, cette journée annuelle du Forum a donc été instaurée l'an dernier. Elle s'inscrit en outre cette année dans la « French Fintech Week » en association avec France Fintech (*l'association professionnelle du secteur*) et le Swave (*premier accélérateur français de start-up dédié aux services financiers*). Signe de notre engagement, la Banque de France et l'ACPR seront présentes à plusieurs événements marquants de la semaine et D. Laboureix, Secrétaire Général de l'ACPR, clôturera la semaine à Lyon.

II. Faciliter l'intégration des Fintechs au cadre réglementaire

Concernant le développement de l'innovation, je voudrais d'abord rappeler un principe fondateur. Nous, superviseurs, devons promouvoir un cadre réglementaire favorable à l'innovation, mais neutre vis-à-vis des technologies, pour favoriser un traitement approprié et homogène des risques : même activité, même risque, même règle. L'année dernière j'avais fait un parallèle avec l'invention du chemin de fer qui fut au 19^{ème} siècle une innovation majeure mais non sans risques. Notre rôle consiste à éviter que le train déraile et à donner envie aux passagers d'y aller sans crainte. En d'autres termes, nous devons promouvoir l'innovation mais aussi la confiance dans les innovations.

À l'échelle européenne, l'équilibre entre innovation et sécurité se traduit dans les premiers projets de textes du paquet finance digitale présenté par la Commission européenne en septembre 2020. Le projet de règlement MiCA (*Markets in Crypto-Assets*) constitue un premier progrès. J'insiste sur deux impératifs : il faut l'adopter vite, et il faut le renforcer. La technologie avance en effet à grands pas, et la finance décentralisée constitue, plus encore qu'en septembre 2020, un enjeu majeur qu'il faut prendre en compte pour ne pas laisser d'angles morts, ni laisser se développer des circuits parallèles non régulés. Le projet de règlement DORA traite de la résilience opérationnelle, sujet clé, en particulier face au cyber-risque.

Au sein du Forum Fintech ACPR-AMF, nous cherchons à « faciliter la vie » des Fintechs par un accès plus facile à la réglementation, une application « proportionnée » et l'identification des irritants. Nous avons contribué à trois chantiers : (i) avec la collaboration de l'ANSSI, nous avons aidé à fluidifier la vérification d'identité à distance de nouveaux clients – identifiée comme un des principaux irritants réglementaires pour les Fintechs – tout en conservant un niveau de sécurité équivalent ; (ii) nous avons sensibilisé les prestataires de services en crypto-actifs et étudié avec eux l'application des règles de LCB-FT. Il apparaît que la traçabilité des technologies de *blockchain* représente une caractéristique utile pour analyser le comportement de portefeuilles suspects, même si les outils en la matière doivent encore être perfectionnés ; (iii) nous avons créé un premier dialogue entre les Fintechs et les acteurs bancaires traditionnels afin d'améliorer leur accès aux comptes bancaires.

Je souhaiterais ici appeler les banques à accompagner les transformations du secteur financier de manière constructive, sans faire preuve de craintes excessives. Ne nous trompons pas d'adversaire : les Fintechs sont des acteurs incontournables de la modernisation du secteur financier et invitent à la réflexion sur la transformation du modèle des banques, en réponse aux besoins de leurs clients. C'est notamment le cas sur le sujet de l'*open banking*, encadré aujourd'hui – car il y faut effectivement des règles de sécurité partagées – par la directive sur les services de paiement (DSP 2). Je crois, j'espère, que les difficultés de sa mise en œuvre sont globalement derrière nous. Au demeurant, si les banques et Fintechs ne savaient pas chacune innover, et souvent innover ensemble, ce serait les Bigtechs qui in fine « ramasseraient la mise ».

Par ailleurs, nous prenons très au sérieux les engagements pris devant vous l'an dernier : nous avons pour cela travaillé cette année avec vous sur les délais et la visibilité du parcours des Fintechs. Je suis heureux de vous annoncer dans ce cadre **l'adoption et la publication d'une charte Fintech** avant la fin de l'année. Cette charte abordera de façon très pédagogique le parcours d'une Fintech, depuis son premier contact avec l'ACPR jusqu'à l'obtention de l'agrément ou de l'enregistrement requis. Elle contiendra des engagements

précis de la part de l'ACPR, d'abord en termes de visibilité du processus : désignation d'un analyste dédié, indication des compléments à fournir, attestation d'agrément pour faciliter les démarches auprès des investisseurs. Ensuite en termes de délais : à chaque étape du processus, accusé de réception dans les deux jours et réponse sur le fond dans les deux semainesⁱⁱ. Elle précisera aussi nos attentes vis-à-vis des candidats à l'agrément afin que les dossiers soient préparés au mieux.

Pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver dans la réglementation, un ensemble de guides et de questions-réponses sera mis en ligne sur notre site internet : ces questions-réponses ont été mises au point avec des représentants de l'écosystème pour répondre aux interrogations réglementaires que les Fintechs ont le plus souvent.

III. Expérimenter avec l'ensemble des parties prenantes

Nous ne nous contentons pas de dialoguer avec les Fintechs pour faciliter leur développement, nous expérimentons aussi avec elles. En tant que banques centrales et superviseurs, nous sommes des acteurs à part entière de l'innovation financière. Le **Lab Banque**, laboratoire d'innovation de la Banque de France, travaille étroitement avec de nombreuses Fintechs pour identifier, explorer et expérimenter de nouvelles solutions. Notre volonté de coopération en faveur de l'innovation va se retrouver également dans l'établissement de l'antenne européenne de **l'Innovation Hub de la BRI**, qui a choisi Paris avec Francfort. Cette ouverture à l'innovation de la Banque de France, nous l'avons inscrite parmi les actions prioritaires de notre plan stratégique « Construire ensemble 2024 » : « capter plus d'innovations avec les métiers et leur écosystème, et en accélérer le passage en production ».

Je voudrais prendre deux exemples récents : la monnaie numérique de banque centrales (MNBC) et l'intelligence artificielle.

Nous avons, à la Banque de France, engagé un programme de 9 expérimentations de MNBC « de gros », avec certaines Fintechs. Nous avons ainsi pu tester plusieurs cas d'usage (y compris le règlement de titres ou le

paiement transfrontalier) avec plusieurs solutions techniques différentes – blockchains publiques, blockchains privées, autres solutions « distribuées ». Nous avons pu identifier l'intérêt d'acteurs n'ayant pas aujourd'hui accès à la monnaie de banque centrale à régler demain en MNBC, et explorer les liens et les synergies possibles entre MNBC de gros et de détail. Ceci contribue aux travaux en cours dans l'Eurosystème, où nous avons décidé le 14 juillet dernier de lancer un prototype, et de décider en conséquence en 2023 sur l'émission d'un euro numérique qui pourrait être réalisée environ 3 ans plus tard.

Concernant l'intelligence artificielle, nous avons organisé en juillet dernier le premier Tech Sprint de l'ACPR pour tester le marché sur la notion d'explicabilité des algorithmes. Le défi consistait pour des équipes de *data scientists* à concevoir des outils d'explication de modèles de risque de crédit dont ils ne connaissaient pas le fonctionnement. Le succès a été au rendez-vous, avec 24 équipes inscrites, dont certaines d'étudiants pour sensibiliser nos futurs *data scientists* à ces enjeux. Je ne peux mieux faire que citer le témoignage d'une des banques qui a conçu l'un des modèles pour le Tech Sprint de l'ACPR : « C'est intéressant de créer une dynamique de place sur ces sujets car on voit que ce n'est pas les banques contre l'ACPR ou les banques les unes contre les autres : la confiance dans l'intelligence artificielle, ça concerne tout le monde et on a vraiment à gagner à travailler en écosystème sur ce sujet ».

**

Je voudrais conclure avec Georges Bernanos, qui n'était certes pas féru de technologie mais grand écrivain : « On ne subit pas l'avenir, on le fait »ⁱⁱⁱ. Face à l'accélération du numérique et des Bigtechs, nous devons construire une finance plus « schumpétérienne » capable de faire émerger des acteurs européens innovants. Et je crois profondément au rôle que vous, les Fintechs, avez dans la recomposition du paysage financier aux côtés des acteurs existants et eux-mêmes en mouvement. Gardez cette étincelle d'originalité qui vous incite à repousser toujours plus loin les limites existantes, continuez de faire grandir le savoir-faire technologique français et européen. Je vous remercie de votre attention.

ⁱ Chiffres de l'association France Fintech

ⁱⁱ En 2020, 43 nouvelles entités ont été agréées parmi lesquelles on ne sait pas distinguer les Fintechs.

ⁱⁱⁱ *La liberté, pour quoi faire ?*